Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 42 (1934)
Heft: 1

Artikel: La Défense d'Yverdon de 1530 à 1536
Autor: Gilliard, Charles
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-32638

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

42me année | No 1 | Janv.-Févr. 1934

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA DÉFENSE D'YVERDON de 1530 à 1536.

Dans un article précédent [1], nous avons montré les efforts que le gouvernement savoyard avait faits pour mettre en état de défense la ville d'Yverdon et nous avions terminé en citant un rapport du maréchal de Savoie, comte René de Challant, qui était le lieutenant-général du duc au nord des Alpes [2]. Les nouvelles qu'il donnait à son maître étaient peu satisfaisantes [3].

Depuis l'automne de cette année 1529, Yverdon était privé de son capitaine [3 bis]. Repris par le goût des aventures, François de Saint-Saphorin était parti pour guerroyer contre le Turc [4]. Le duc de Savoie écrivait à son propos au bailli de Vaud, Aymon de Genève-Lullin [5] : « Touchant le Sr. de Saint-Saphorin, que dîtes s'en est allé en Hongrie, nous en sommes déplaisant et ne nous semble point qu'il ait fait tour de bon sujet, vu ce que lui dîmes quand il prit congé de nous. » Mais Charles III, dont l'autorité sur ses gentilshommes était très faible, ne semble pas s'être formalisé outre mesure de sa désobéissance. Dans la même lettre, il ajoutait : « Toutefois, puisque ainsi est, et afin que la ville d'Yverdon ne demeure sans capitaine, il nous semble que le Sr. de Correvon, nommé Bernard de Bioley [6],

ou le bâtard Lugon [7], serait bien propice pour être au lieu dudit Saint-Saphorin. Pour quoi regarderez de mander l'un de ces deux-là en son lieu audit Yverdon, ou quelqu'autre que verrez être sur ce propre pour ce faire. »

Pour des raisons qui nous échappent, ce ne fut ni l'un ni l'autre de ces deux seigneurs qui fut envoyé à Yverdon, mais bien Philippe de Bellegarde, le frère d'un des principaux agents diplomatiques du prince [8].

Nous possédons la plupart des lettres que le nouveau capitaine adressait au duc de Savoie [9]. La première, du 26 octobre, confirme ce que nous savons déjà par le rapport du comte de Challant : « Monseigneur, Monsieur le maréchal est, ces jours passés, arrivé en cette ville, s'en allant à Chambéry, lequel fut autour de cette ville et, la visitant, trouva qu'il n'y avait pas grandes réparations faites pour la fortification d'icelle ; car les murailles, réservé du côté du lac, ne valent pas beaucoup, car elles sont vieilles et bien basses et ne sont point hors d'échelle [10]. Il fut aussi au château et vit l'artillerie [11], laquelle est assez bonne pour soi aider à défendre ledit châtel d'une emblée [12]... »

Un des premiers soins de Bellegarde avait été de dégager les remparts et, pour cela de faire abattre les arbres et démolir les bâtisses qu'en des temps plus paisibles les bourgeois avaient laissé pousser ou élever au pied des murs et dans les fossés. « Monseigneur, des cent écus qu'il vous a plu me mander, j'en ai payé tout ce qui avait été retenu et abattu pour la fortification, comme sont les jardins et maisons, et en ai fait faire à un chacun quittance, ainsi qu'il était expédient, lesquelles, Monseigneur, je vous porterai quand votre bon plaisir sera, ou manderai, suivant toujours votre bon commandement. [J'ai promis aussi de] payer le surplus des maisons que l'on abattrait... »

Comme le maréchal de Savoie, le nouveau capitaine s'in-

quiétait de l'état d'esprit des habitants d'Yverdon : « Monseigneur, continue-t-il, tous les habitants de cette ville m'ont prié [de] vous avertir qu'ils vous supplient très humblement [que] votre bon plaisir soit [d'] avoir avis [13] à la peine qu'ils ont portée [14] depuis un an ou deux en ça continuellement, sans se reposer, à faire le guet la nuit, tant ès portes que ailleurs, disant qu'ils ont déjà tant été travaillés [15] par le passé jusques à maintenant qu'ils ne peuvent désormais donner ni travail ni peine pour gagner leur vie, et principalement le menu peuple ; car, quand ils ont fait le guet une nuit entière, et mêmement l'hiver, ils ne peuvent plus après labourer [16] de deux ou trois jours. Car ils sont peu [de] gens en la ville et, de peur de faire bruit [17], l'on ne fait point venir ceux des villages ; et, si on les faisait venir, ils [18] en feraient aussi difficultés. [Les habitants disent encore que,] quand ils vont aux villes des circonvoisins [19], on leur demande pourquoi l'on fait tel guet en cette ville, leur reprochant qu'ils sont des mauvais [20] et que le temps viendra qu'ils seront contraints d'être plus humbles et [eux, leurs voisins] les garderont [21] bien de mener si grand bruit comme ils font, et plusieurs autres reproches de trop plus grande importance, qu'il serait trop long à vous en avertir. Quant à ceux de cette ville, ils m'ont promis encore pour trois semaines seulement, en attendant réponse et votre bon commandement, de le faire sans plus [22]... » Bellegarde suppliait le duc de lui donner des instructions ; il craignait « le danger de quelque emblée par défaut de guet ».

La révolte grondait, en effet, à Yverdon. « Monseigneur, écrit encore l'officier savoyard, les gens de bien de cette ville m'ont aussi averti qu'il y a des mutins en la commune, lesquels sont souvent cause de plusieurs propos et mutinerie contre eux, lesquels, s'ils étaient punis, seraient

beaucoup plus froids qu'ils ne sont [23]. Et en sont bien marris lesdites gens de bien, craignant que quelque jour ne survienne de l'inconvénient ; toutefois, ils n'y peuvent bouter ordre, pour ce que, incontinent, ils sont menacés du peuple, jusqu'à dire [24] qu'ils feront sonner la cloche sur eux. » Si l'on en croit Bellegarde, les magistrats d'Yverdon étaient bien inquiets, car ils suggéraient un remède dangereux : l'installation à Yverdon d'une garnison savoyarde: « Monseigneur, les plus apparents m'ont prié [de] vous avertir et supplier de leur part si votre bon plaisir était [de] faire bâtir [25] votre châtel pour faire le logis d'un capitaine qui fût toujours accompagné de dix ou douze bons compagnons mortes-paies [26] résidant audit châtel, [ce qui] causerait grosse assurance à ceux de la ville et donnerait aussi crainte aux mauvais ; car, à l'aide des plus gros [27], le capitaine les châtierait... » Il ajoutait qu'actuellement il n'y avait pas possibilité de loger au château d'Yverdon ni un capitaine ni des soldats, mais que cent écus — une dizaine de mille francs — suffiraient pour y faire les installations nécessaires et il assurait le duc que, si cela se faisait, les officiers qui commanderaient à Yverdon par la suite « seraient beaucoup mieux obéis ».

La lettre se termine par une demande d'argent : « Monseigneur, des quarante écus qu'il vous a plu m'envoyer par mon frère, je n'en ai plus que dix... » et par des plaintes sur sa santé : « Monseigneur, je vous supplie très humblement me vouloir pardonner... si j'ai différé à vous écrire jusques [à] maintenant, car j'ai un mal des yeux qui m'a duré passé un mois [28] en ça et encore n'en suis-je pas guéri de l'un... »

Nous ne possédons pas la réponse du duc. Mais nous pouvons en deviner le sens en lisant la lettre que Bellegarde lui adresse le 14 novembre :

« ...Pour satisfaire à ce qu'il vous a plu me mander, [j']ai fait convoquer tout le Conseil, tant des gros que aussi du commun [29], et montré le contenu de votre bon vouloir par votre lettre, lue audit Conseil par le secrétaire de la ville [30], avec les remontrances à ce nécessaires, leur priant avoir regard à la grande humanité et bonté qu'il vous plaît leur montrer » en leur adressant une prière alors que le prince aurait le droit de commander, les sujets n'ayant qu'à obéir. « Toutefois, Monseigneur, quelques remontrances et douces paroles que [je] leur aie tenues, [ils] m'ont fait réponse, généralement portant la parole le châtelain de la ville pour trèstous eux par ensemble [31], de ne vouloir faire point de guet pour l'avenir, disant en avoir assez fait et que les autres bonnes villes n'en font point, mais le leur reprochent journellement ; et aussi disent qu'ils ne se veulent point bouter en sujétion de faire le guet, car, s'ils le faisaient, ce serait contre leurs libertés, et que je ne les leur rompissent point ; et quand il y serait danger, ils feraient trèstous leur devoir. » Indigné, l'officier savoyard quitta la salle du Conseil ; il y fut bientôt rappelé « et voyant [que je] ne leur pouvais rompre leur volonté ni faire condescendre à votre bon commandement, [je] leur ai prié de rechef [de] me donner terme [32] de quinze jours pour, ce pendant, vous en avertir et attendre la réponse de votre bon plaisir et commandement, lesquels, à grosse difficulté, le m'ont octroyé. »

Ce n'était pas là la seule manifestation de cet état de rebellion. Bien que ne se fussent pas encore écoulées les trois semaines pendant lesquelles les bourgeois d'Yverdon avaient promis de faire encore le guet, depuis plusieurs jours les portes n'étaient plus gardées [33] ; elles restaient même ouvertes le soir, bien tard, au delà des heures réglementaires. En présence du Conseil général, Bellegarde re-

quit du secrétaire attestation authentique de ces deux faits, pour sa décharge. Ce fut inutile. « Ils ont défendu audit secrétaire de les me bailler ni l'une ni l'autre. Par quoi, Monseigneur, je vous supplie très humblement [d']y avoir de l'avis. Car, si à vos lettres ne veulent obéir, moins obéiront aux commandements à eux faits de votre part, et la petite estime qu'ils tiennent de ceux qui seront ici commis de votre part ne sera point faite à eux [34], mais à votre autorité, et, moi étant ici, [je] ne le voudrais permettre pour chose du monde. »

Bellegarde n'était plus obéi : « Monseigneur, il y a bien vingt et cinq poternes, ou environ, tout autour de la ville, qui sont dangereuses assez, pour lesquelles leur ai fait le commandement de votre part, et premièrement prié de les faire serrer [35], car une telle ville limitrophe [36] ne doit pas avoir tant de passages dangereux, mais doivent être les murailles bien serrées et comparées à leur devoir [36 bis], de crainte d'une emblée. Toutefois, je n'ai pu encore si bien [faire] qu'ils les aient voulu toutes serrer, alléguant plusieurs raisons », que l'officier savoyard trouve inutile de transcrire tant elles ont peu de valeur.

Le capitaine d'Yverdon se plaignait également de ce « que l'une des portes de la ville demeurât toujours ouverte, à cause de ceux du faubourg de la Plaine qui ne veulent souffrir qu'elle soit serrée, ains [37] veulent entrer à toute heure de la nuit, [ce qui] est un gros danger », de même que l'absence de guet, « avec de telles gens et aussi à cause... du voisinage [38] où est située cette ville ». Il en avertissait son maître, en homme d'honneur, qui ne voulait pas que, en cas de malheur, on l'accusât de mauvaise volonté ou de négligence.

Il revenait sur le projet déjà esquissé dans la lettre précédente : « Monseigneur, j'ai mené deux ou trois du Con-

seil pour visiter le châtel avec le maître charpentier, par lesquels [j']ai fait calculer le tout et peut monter le tout à environ de cent ou six-vingts [39] écus, car il n'[y] a rien de fait fors que la muraille et pourra-t-on faire ledit bâtiment cet hiver, et ne vous coûtera rien le bois, car nous le prendrons en vos forêts de la Sainte-Croix et de Beaumont [40], de sorte que n'y aura autres frais que le aller quérir et le couper, et [je] suis d'opinion, Monseigneur, que, par le moyen du châtel et par la crainte qu'ils en auront, l'on fera faire à ceux de cette ville tout ce qui sera raisonnable ; autrement [ils] feront toujours refus. [Je vous assure] qu'il n'est chose au monde qu'ils craignent tant que d'être en sujétion ; car, quelque chose que leur puisse commander le capitaine de votre part, ils n'en feront pas grande estime et [ils] ne veulent faire que ce qui leur plaira. » Bellegarde attendait le retour du bailli de Vaud, alors absent du pays, pour voir la chose avec lui et en parler aux habitants d'Yverdon. Il sollicitait l'autorisation de se rendre à la cour : « [Je] vous assure, Monseigneur, qu'il serait bien requis et nécessaire [que vous] fussiez de tout bien informé... il me semble [que] si [vous] étiez bien informé de tout, [vous] y pourriez mieux pourvoir. » Et il termine en disant : « Monseigneur, je n'ai plus d'argent... »

La réponse du duc, que nous ne connaissons pas plus que la précédente, parvint à Yverdon le vendredi 6 décembre ; elle devait être dilatoire, car Bellegarde ne bougea que le samedi 13, après avoir reçu la veille au soir une nouvelle missive, accompagnant une lettre de Charles III à la ville. Il fit convoquer le Conseil qui demanda pour répondre un délai jusqu'au dimanche suivant, 21 décembre, pour pouvoir assembler le Conseil général ; on ne pouvait le réunir, disait-il, le lendemain, la plupart des gens de la ville étant

allés à la foire d'Estavayer, qui avait lieu précisément ce samedi 13. Sur l'ordre du duc, Bellegarde pria le bailli de Vaud de venir à Yverdon pour l'assister dans ses négociations délicates. Lullin y arriva le lundi 22, mais il « ne put parler à Messieurs de la ville pour ce qu'il fut tout le jour malade de la colique, mais [il leur] a parlé aujourd'hui », écrit Bellegarde le 23. Les deux officiers du duc communiquèrent aux magistrats d'Yverdon les ordres de leur maître. Ce fut en vain. « Monseigneur, continue Bellegarde, touchant le guet, j'ai entendu qu'ils ont eu conseil et avis des autres bonnes villes de ce pays de Vaud de non point en faire, et ce ai su secrètement, et veulent lesdits habitants de cette ville suivre ledit avis, disant qu'ils ne se veulent bouter à sujétion de ce faire [41] pour chose de ce monde, de peur qu'il ne tombât en conséquence pour l'avenir. Par quoi, Monseigneur, sachant leur vraie résolution de n'en point faire, je vous en avertis à celle fin que votre bon plaisir soit me mander comme il vous plaira que [j'] en doive user... » Du moment que la résistance s'étendait à toutes les villes vaudoises, les représentants du prince avaient besoin de recevoir de nouvelles instructions ; ils ne pouvaient, du reste, se faire beaucoup d'illusions sur la suite des événements ; comment Charles III aurait-il pu résister à un mouvement si général ?

Le projet d'établir une garnison à Yverdon s'évanouissait également. Le duc avait certainement fait des objections d'ordre financier ; il avait suggéré que l'on s'adressât à Marguerite d'Autriche, la tante de Charles-Quint, la toute-puissante régente des Pays-Bas. Veuve du duc Philibert II, elle avait la jouissance de tous les revenus du Pays de Vaud ; n'était-ce pas à elle à payer les dépenses nécessaires pour la défense du pays ?

Le 13 décembre, Bellegarde répondait au duc : « Monsei-

gneur, touchant l'argent pour la réparation de votre châtel et aussi pour les compagnons, si l'on se prend sur les deniers qui sont été ordonnés par Madame votre belle-sœur, il ne sera pas si tôt prêt et [je] crains, Monseigneur, qu'il ne faille avoir mandement de la Chambre des comptes de Bourg [en Bresse]. Par quoi s'en dépenserait toujours en voyageant et [ain]si ferait tant plus de frais qu'il ne vous reviendrait à point de profit et ne se pourrait dépêcher la besogne, mais se retarderait. » Tandis que si le duc en assumait les frais, « la réparation dudit châtel en serait plus tôt faite. Et [je] vous assure que votre châtel, étant en son devoir, donnera grosse crainte, non tant seulement à vos sujets, mais aussi aux circonvoisins [42] ; et tel parlait en cette ville qui, pour la crainte dudit châtel, et des mortes-paies, se taira, doutant [43] qu'il ne soit mené en prison... »

Le 23, devant le nouveau refus d'obéissance des gens d'Yverdon, il écrivait encore : « Monseigneur, si votre châtel, ensemble [44] les mortes-paies, étaient déjà en bon ordre, je vous assure qu'ils seraient en plus grosse crainte et meilleure volonté de vous obéir. » Mais, sentant l'inutilité de ses efforts, il n'insistait déjà plus et il terminait sa lettre, assez courte, par ces mots désabusés : « Et, pour ce que le lieu est limitrophe et circuit d'assez mauvais voisinage, je ne leur use de point de propos [45], fors que aussi il vous plait le me mander. » Il n'en fut plus question.

Au reste, la situation paraissait s'améliorer ; les premiers mois de l'année 1530 furent plus calmes. Vers la fin de janvier [46], Bellegarde, d'accord avec le bailli de Vaud, demanda à pouvoir se rendre à la cour pour faire rapport au duc ; il y fut autorisé et nous n'avons plus de lettres de lui pendant plusieurs semaines. Il rejoignit son poste en avril. Sa

première lettre est pour demander de l'argent [47]. En quittant le château de Bellegarde [48], il avait emprunté 50 écus avec lesquels il avait payé ses frais de voyage et remboursé une dette de 30 écus qu'il avait laissée à Yverdon en partant ; il ne lui restait plus que 6 écus. Il était malade depuis son retour ; il avait des accès de colique qui duraient quatre ou cinq jours; de nouveau il souffrait des yeux « à cause du mauvais air . Il faut croire que le climat d'Yverdon était bien nocif, car un cheval de Bellegarde était devenu aveugle et avait été perdu.

La santé du capitaine d'Yverdon ne s'améliorait pas ; le 6 mai, il écrivait au duc : « Quant au mal que j'ai eu, je suis été contraint [d']aller jusques à Lausanne, pour me faire panser, par l'avis du médecin, demeurant là cinq jours. » Quoiqu'il n'y eût trouvé aucun soulagement, il était revenu à Yverdon, « ayant toujours regard à la charge qu'il vous a plu me donner... et ne suis encore pas bien guéri », ce qui ne l'empêcherait pas de remplir tout son devoir. Il avait reçu 100 écus que le duc lui avait fait tenir par son frère ; c'était tout juste ce qui suffisait pour couvrir ses dépenses antérieures ; il n'avait pas de quoi racheter un cheval pour remplacer celui qu'il avait perdu et qui était indispensable pour son service.

Il n'était pas plus satisfait des gens d'Yverdon que l'année précédente : la porte de la Plaine restait toujours ouverte ; les bourgeois refusaient de faire le guet, quoique de nouvelles difficultés fussent survenues avec les cantons suisses. Bellegarde avait refusé de recevoir les clefs de la ville ; « car, étant la porte ouverte, dit-il, il ne me servirait de rien d'avoir les clefs... [d'autant que] ... je suis averti que les voisins usent journellement de menaces et principalement sur Yverdon... » ; il craint quelque attaque subite qui le couvre de honte, « combien que j'y aie toujours l'œil »

et il demande au duc ses instructions pour les exécuter ponctuellement « et faire obéir lesdits de la ville avec intention de ne vouloir épargner » ni sa personne ni ses biens pour le servir [49].

Un nouveau conflit se dessinait entre les bourgeois de la ville et les officiers savoyards. Les premiers, désirant agrandir leur place du marché, voulaient combler le fossé qui séparait le château de la ville [50] ; ils affirmaient que le capitaine de Saint-Saphorin les y avait autorisés au nom du prince ; le 23 mai, deux des conseillers les plus considérables, le châtelain Noble Louis Léger et le banneret Jean Robin, étaient allés à Moudon en parler au maréchal de Savoie qui passait par cette ville en se rendant à Berne [51]. Informé par lui, le duc écrivit à la communauté d'Yverdon une lettre que Bellegarde fut chargé de lui communiquer. Le capitaine d'Yverdon réussit à obtenir que les bourgeois ne feraient rien jusqu'à l'arrivée du maréchal. « Je leur ai fait réponse, ajoute-t-il, que j'ignorais la commission dudit Monsieur de Saint-Saphorin et que [j'] étais bien assuré [que vous] ne lui aviez point donné de congé [52] de combler votre dit fossé ni ôter les fausses braies [53] de votre châtel. Par quoi, Monseigneur, ni en ceci ni en toutes autres choses concernant votre autorité, je ne permettrai d'y innover que premièrement ne sois assuré de votre bon vouloir [54]. »

Bellegarde en avait assez, et cela d'autant plus que la peste sévissait à Yverdon [55] ; il exprime assez naïvement son désir d'éviter le danger de la contagion, sans toutefois désobéir au duc ni se soustraire à la volonté divine ; autrement dit, il sollicite l'autorisation de s'en aller. Le 20 juillet, il revient à la charge : « Monseigneur, je vous supplie très humblement [que] votre bon plaisir soit [de] me donner congé pour m'en aller par devers vous et changer un peu d'air, à cause du mal des yeux, lequel ne me veut

encore point laisser... » Le capitaine d'Yverdon souffrait aussi du mal de Panurge, car nous lisons dans la même lettre ces mots : « Monseigneur, je n'ai plus d'argent que pour tout ce mois et, pour ce que [je] suis été contraint de rendre à ceux desquels j'avais emprunté en ce pays pour tenir crédit, votre bon plaisir sera m'avoir très humblement en votre bonne souvenance. Car, des cent écus qu'il vous plut m'envoyer par mon frère [56] à votre retour de Bologne [57], ils sont dépensés... »

Sans réponse du duc, Bellegarde insistait encore, le 9 août, à peu près dans les mêmes termes : il ajoutait : « Si je pensais, Monseigneur, que les affaires méritassent de demeurer ici, j'aimerais trop mieux endurer et obéir à vos bons commandements que de laisser le lieu ; par quoi, votre bon plaisir sera m'avoir en ceci, et aussi à la faute d'argent où je suis, en votre bonne souvenance... »

Sa requête fut entendue ; nous n'avons plus de lettres de lui et son nom ne revient plus dans les comptes d'Yverdon[58]. Le 18 septembre, le bailli de Vaud écrivait au duc : « Monseigneur, je vous supplie [de] pourvoir d'un capitaine à Yverdon, tant pour obvier aux entreprises des capitaines de Berne qui toujours le menacent... que à toutes autres conséquences. Toute votre artillerie [59], plus de six-vingts [pièces tant] grosses que petites, y sont et la munition y nécessaire... et le plus tôt sera le meilleur [60]... »

C'était, en effet, le moment de munir Yverdon d'un capitaine ; car, si les premiers mois de l'année 1530 avaient été relativement calmes, si, au début d'août, Philippe de Bellegarde avait pu rassurer son maître et quitter Yverdon sans trop d'inquiétudes, à peine était-il parti que les choses se gâtaient de nouveau, et tout à fait. Le 20 août, l'évêque

de Genève, en grand secret, chargeait les principaux gentilshommes de la Cuiller d'une entreprise contre Genève [61]. Parmi eux se trouvait notamment le baron de La Sarra et le Sr. de St-Saphorin, qui était rentré au pays, nous ne savons depuis quand. Les gentilshommes vaudois se mirent alors à molester les Genevois plus que jamais.

L'évêque agissait-il à l'instigation du duc ? Celui-ci était-il au courant de ses projets ? Nous l'ignorons [62]. A défaut de Charles III, ses officiers étaient certainement de connivence et Lullin savait très bien pourquoi il était urgent de donner un capitaine à Yverdon.

Le fait est que, malmenés dans leurs personnes et dans leurs biens, menacés dans leur indépendance, les Genevois appelèrent à leur secours leurs combourgeois de Berne et de Fribourg. Les Bernois, qui jusqu'alors avaient toujours refusé de prendre les armes, trouvèrent, cette fois, la situation assez grave pour qu'ils intervinssent. Leur armée se mit en marche le 3 octobre ; rejointe bientôt par les contingents fribourgeois, elle traversa le Pays de Vaud et entra à Genève le 10 ; le 19, le duc capitulait à St-Julien [63].

Dès le milieu de septembre, on s'était inquiété à Yverdon; le 12, le conseiller N. Louis Léger va à St-Saphorin pour y conférer avec le seigneur du lieu qui se borna à répondre par une lettre [64]. Le 28, un serviteur du bailli de Vaud apporte une lettre de son maître ; le samedi 1er octobre, Lullin se transporte en personne à Yverdon pour y communiquer les nouvelles. Nous voudrions bien savoir ce que contenaient ces missives et ce qui s'est dit dans ces conversations. On peut faire l'hypothèse suivante : le duc affectait une grande irritation contre les gentilshommes de la Cuiller, qui avaient, disait-il, agi à son insu ; le 28 septembre, il avait donné ostensiblement à ses officiers l'ordre d'empêcher tout rassemblement de gentilshommes [65]. On

peut penser que c'est pour cela que le bailli de Vaud était venu à Yverdon ; il s'agissait d'empêcher que l'on y prît des mesures qui auraient pu compromettre le duc aux yeux des Suisses

Suivant donc les instructions probables du bailli, les gens d'Yverdon avaient d'abord évité toute manifestation belliqueuse. Mais, comme l'on craignait fort que « les Allemands ne dévastassent le Pays de Vaud », on prit discrètement des mesures de précaution, surtout lorsque l'on apprit, le 3 octobre, par une nouvelle lettre de Lullin, que « les Allemands marchaient contre Genève ».

Des maçons bouchèrent alors la poterne de l'école, réparèrent la tour de Gleyre, les murailles de la ville, le mur du château, qui menaçait de s'écrouler dans la Thièle, du côté de la Plaine. On fit sécher la poudre, sur des feuilles de papier, dans la salle du Conseil, que l'on chauffa. Cette fois encore, ce furent d. Henri d'Essertines et Jean, son bâtard, qui, en compagnie du syndic, présidèrent à cette délicate opération. Des charpentiers remontèrent sur leurs affûts les pièces d'artillerie. D'autres se mirent à fabriquer un moulin.

On avait placé des guets sur la tour de l'église ; en ces journées humides d'octobre, la ville leur fournissait du bois pour se chauffer.

C'est probablement aussi pour ne pas attirer l'attention des Suisses que François de St-Saphorin avait évité de venir à Yverdon quand la ville s'était adressée à lui. Mais, lorsque les hostilités furent ouvertement déclarées, cette attitude n'avait plus sa raison d'être et, au début d'octobre nous le retrouvons à son poste comme capitaine d'Yverdon, où il avait été renvoyé en toute hâte. Il y arriva le 7 probablement, car c'est du 8 qu'est daté son premier rapport au duc : « Monseigneur, — y lisons-nous — En suivant

ce que vous a plu [à] moi écrire et le commandement que Monsieur le gouverneur m'a fait, [je] m'en suis venu en ce lieu, là où je n'ai trouvé des hommes de la ville [que] bien peu, ôté ceux du Conseil et vos officiers [66], comme Monsieur le gouverneur vous en a déjà écrit [67], et, voyant cela, à toute diligence, ledit Monsieur le gouverneur et moi, [nous] avons fait entrer dans ledit lieu trois cents compagnons pour la garder d'emblée [68], selon le contenu que [vous] m'écrivez, et [nous] l'avons fait garder jusqu'à l'heure présente. »

Le capitaine de St-Saphorin n'était point rassuré ; il ne voulait pas ternir sa réputation de bon officier en essayant de défendre une place perdue d'avance et il demandait au duc les ressources nécessaires pour soutenir un siège lorsque l'armée des cantons reviendrait sur ses pas. « Monseigneur, s'il vous plait la garder de siège, comme journellement [nous] sommes menacés du retour, il vous plaira envoyer par le présent porteur le contenu du billet qu'il vous porte [69] ; autrement, je n'ai point délibéré [70] y demeurer plus avant de quatre jours, attendant votre réponse. Quant à ma vie et [à] mon bien, je [les] emploierai pour vous faire service, mais mon honneur, je l'ai pour recommandé [71]. Et sur ce, Monseigneur, [je] vous supplie y avoir avis et que cette pauvre ville, qui a si bon vouloir envers vous [72], vous [l']ayez pour recommandée et non les veuillez laisser perdre, car, sans vous et votre aide, ils ne peuvent rien, comme par plusieurs fois [je] vous en ai averti par le passé. Monseigneur, il vous plaira me mander et commander vos bons plaisirs pour iceux accomplir de très bon cœur, aidant le Créateur, lequel je prie que à vous, Monseigneur, donne très bonne vie et longue [73]. »

Le duc de Savoie avait d'autres soucis que de s'offusquer de l'espèce d'ultimatum que lui envoyait St-Saphorin ; il est

fort probable qu'il n'eut guère le loisir de lui répondre. Le capitaine exécuta-t-il sa menace et quitta-t-il la ville qu'il ne pouvait défendre ? Nous l'ignorons [74]. Nous savons seulement que l'inquiétude y était grande ; on s'attendait à un siège prochain, au retour de l'armée des cantons.

Le 16 octobre, une escouade de conseillers et de bourgeois allèrent le long du Buron, afin d'en obstruer le cours et de le faire déborder pour rendre plus difficile l'accès de la ville [75] ; le 19, un homme de Champtauroz apporta une étrange nouvelle : Il y avait dans ce village une femme pieuse ; elle affirmait que les Bernois qui étaient devant Genève menaient avec eux un démon et qu'ils allaient venir à Yverdon. On ne pourrait échapper à ce malheur que si l'on faisait dévotement trois processions. On le fit et l'on donna 10 sous au messager pour sa peine.

Entre temps, on cherchait à savoir ce qui se passait dans le pays. Le 7, un messager fut envoyé à Moudon ; à son retour, il put annoncer que le gros de l'armée avait passé la veille dans cette ville [76]. Le 11, un émissaire s'était glissé jusque dans les alentours de Genève, où les Suisses étaient entrés la veille ; on le récompensa en lui donnant une paire de souliers. Deux jours après, le Conseil recevait une lettre du bailli avec lequel on ne cessait de correspondre. Que disait-elle ? Nous l'ignorons. Peut-être est-elle en rapport avec une démarche que fit, la semaine suivante, N. Jean Robin, qui paraît avoir joué à Yverdon le rôle de ministre des relations extérieures.

Accompagné d'un notaire, qui était fonctionnaire savoyard [77], N. Jean Robin se rendit auprès du duc, à Chambéry, avec une délégation des Etats de Vaud [77bis] ; « craignant de passer par Genève, à cause des soldats qui l'occupaient ainsi que les environs », les députés traversèrent le lac à Vevey et prirent ensuite des guides, car ils ne con-

naissaient pas les chemins qui menaient au travers de la Savoie ; ils revinrent par Evian [78]. Qu'allaient-ils dire ou demander au duc ? Si l'on en croit le compte, ils lui auraient « annoncé que les Allemands marchaient contre Genève avec une grande armée », ce dont Charles III se doutait apparemment, puisque ses représentants discutaient alors à St-Julien avec les officiers helvétiques. Allaient-ils offrir à leur malheureux prince les services de ses sujets vaudois? Ce que nous avons dit plus haut [79] rend la chose bien peu probable. Etaient-ils chargés, plutôt, de l'inviter à satisfaire par tous les moyens ses redoutables voisins ? Cette mission était-elle en rapport avec l'ambassade qui, à Genève, au même moment, implorait la clémence des vainqueurs [80] ? Cela paraît plus probable, mais nous ne le savons pas avec certitude.

Avant la fin du mois, les Suisses rentrèrent chez eux ; ils rapportaient ces articles de paix de St-Julien dont l'un faisait du Pays de Vaud le gage de la sécurité de Genève [81]. Nos ancêtres vaudois connaissaient-ils cette clause dangereuse ? Cela paraît peu probable. Ils paraissent cependant avoir compris que, à la prochaine maladresse de la politique savoyarde, ce serait eux qui en subiraient les conséquences. Un des magistrats d'Yverdon, N. Louis Léger, fit partie de l'ambassade que les Etats de Vaud, réunis le 6 novembre à Moudon, envoyèrent auprès du duc [82]. Elle ne devait pas seulement se plaindre des ravages causés par le passage des troupes suisses ; elle devait aussi rendre le prince attentif à la menace qui pesait sur le pays [83].

Le mois de novembre n'était pas arrivé à sa fin qu'un nouvel orage apparaissait à l'horizon. Il était visible que Charles III ne se considérait pas comme lié par les articles de St-Julien, qui lui avaient été arrachés par la force. Il avait passé les Alpes précipitamment. On crut à Berne qu'il

était allé en Italie pour y réunir une armée ; comme au même moment on signalait des rassemblements d'Espagnols dans la région de Montbéliard et de l'agitation parmi les gentilshommes de la Cuiller, le gouvernement de la République pensa que le duc allait prendre sa revanche. On fit des préparatifs militaires ; on invita Fribourg à occuper militairement les château d'Echallens et de Grandson ; on songea à envoyer une garnison à Genève et même à s'emparer d'Yverdon [84], où l'on craignait de voir s'installer des landsquenets rassemblés, disait-on, par le duc de Nemours, frère de Charles III [85].

Il ne semble pas que les habitants de cette ville aient été avertis de la menace précise qui pesait sur leur ville. Mais les Vaudois ne pouvaient pas ne pas voir que le danger était grand. Les Etats de Vaud n'avaient-ils pas reçu une lettre de Berne, datée du 18 novembre, qui les avisait des événements et leur laissait clairement entendre que le Pays de Vaud serait la première victime de la guerre ? Les députés des villes se réunirent à Moudon le 25, au milieu de la plus vive inquiétude [86] ; ils décidèrent d'envoyer une ambassade à Berne afin de parler aux seigneurs de cette ville. Elle parut le 28 devant le Conseil ; les députés, dont nous ignorons les noms, assurèrent qu'il n'y avait aucun préparatif belliqueux dans le pays et s'efforcèrent de calmer le courroux de LL. EE. Messieurs daignèrent répondre qu'à Berne on ne songeait qu'à la paix ; les villes vaudoises et les seigneurs du pays n'avaient qu'à se conduire en conséquence et à maintenir la tranquillité chez eux en punissant les fauteurs de troubles ; on était mal placé à Berne pour distinguer entre les coupables et les innocents [87]. Il ne restait aux députés qu'à rapporter à leurs commettants cette inquiétante réponse, ce qu'ils firent à la séance du 4 décembre.

Cette fois encore, la menace s'apaisa ; il ne semble pas

que les velléités belliqueuses du duc aient été très sérieuses. Pour le moment l'attention était concentrée sur les conférences de Payerne qui remplirent tout le mois de décembre et où les arbitres fédéraux réglèrent les affaires de Genève en confirmant les articles de St-Julien. Les bourgeois d'Yverdon ne manquèrent pas d'envoyer des observateurs dans cette ville où, au fond, leur sort se débattait, sans qu'ils puissent faire quoi que ce fût pour le modifier.

La sentence de Payerne ne calma pas les esprits inquiets; le 28 janvier 1531 encore, le boursier d'Yverdon payait 20 sous [88] à un messager qui avait été à Fribourg « pour savoir si les Allemands voulaient sortir en armes dans le Pays de Vaud comme on le disait ». Pour ce coup, on avait peur sans motif. Néanmoins, on s'était mis sur ses gardes. On avait sorti l'artillerie [89] du château où elle se rouillait ; on l'avait nettoyée et graissée avec de l'huile de noix, puis on l'avait déposée dans la cave, plus sèche, de l'Hôtel de Ville. Cela avait été fait en présence de François de St-Saphorin, que nous retrouvons à Yverdon, dînant ce jour-là avec les conseillers de la ville. Et l'on fabriquait une serpentine de bronze, pièce déjà lourde pour l'époque, puisqu'elle pesait 75 kg.

Du reste, le duc n'était pas plus disposé à accepter la sentence de Payerne que les articles de St-Julien. En février, il faisait inspecter les fortifications du pays par un de ses officiers [90]. Peut-être est-ce sur ses ordres que l'on répare les tours dont on refait la toiture ; elles étaient alors encore couvertes de bardeaux [91]. Ces travaux se firent sans hâte et s'échelonnèrent au cours de l'année. Le danger s'éloignait ; la guerre intestine affaiblissait les cantons, dressait protestants contre catholiques, brouillait Fribourg et Berne. On respirait. Une seule alerte, au moment de la

guerre de Cappel : on craignit une attaque des Bernois contre les Valaisans, ce qui pouvait faire de la Suisse occidentale le théâtre des hostilités ; un ordre du bailli de Vaud invita chacun à faire bonne garde et le Sr. de St-Saphorin vint à Yverdon [92].

Le répit ne fut pas de longue durée ; malgré la défaite des cantons réformés, la situation restait menaçante ; le duc et les gentilshommes de la Cuiller, de leur côté, songeaient plus que jamais à la revanche.

Le capitaine de St-Saphorin séjourna à Yverdon presque sans interruption pendant les mois de janvier et février 1532 ; il s'y était installé avec sa famille ; le 7 février, une nièce qui vivait avec lui mourut et le Conseil de ville offrit quatre flambeaux de cire ; le corps fut transporté à St-Saphorin, où deux bourgeois de marque se rendirent, les 7 et 8 février, pour « tenir compagnie » au seigneur à cause de son deuil [93]. Le capitaine d'Yverdon s'occupait essentiellement de ses devoirs militaires : il faisait « oindre » l'artillerie de la grosse tour du château et celle des tours de la ville, par les soins de ce meunier de Cossonay, qui semble avoir été un technicien de la balistique [94]. Il n'est pas interdit de penser que St-Saphorin s'est efforcé également de donner aux bourgeois une organisation militaire. Nous remarquons qu'à partir de 1532 la compagnie d'arbalétriers disparaît ; il n'y a plus qu'une compagnie d'arquebusiers, à laquelle la ville alloue 24 paires de chausses. On avait donc renoncé à une arme périmée. Nous voyons apparaître aussi une bannière rouge à la croix blanche, qu'un garçon apporte, nous ne savons pas d'où, et que l'on fixe à une hampe au moyen d'une courroie de cuir blanc. François de St-Saphorin n'agissait pas de son chef ; il se tenait en contact avec les agents savoyards à Berne et recevait d'eux des instructions [95].

Au début de mars, Charles III recommença à interdire à ses sujets de ravitailler Genève ; la ville, menacée de ce blocus que le duc s'était pourtant engagé à ne pas rétablir, se plaignit à Berne et l'on put craindre que cette violation des traités ne rallumât la guerre. Le 8, le Conseil d'Yverdon envoyait un exprès auprès de N. Girard Mestral, à Payerne, « pour savoir de lui si les Allemands voulaient sortir de chez eux pour courir sur le Pays de Vaud à cause de la défense des vivres à Genève ». Comme Payerne était combourgeoise de Berne et que ses hommes avaient pris part à toutes les campagnes récentes des Bernois, on pensait que les magistrats de cette ville étaient renseignés. En attendant, le Conseil faisait « renouveler les dizaines », c'est-à-dire mettre au point les rôles des bourgeois, répartis par quartiers dans la milice urbaine, après quoi, le châtelain N. Louis Léger, le syndic Henri Auberjonois et le conseiller Pierre Develey dînèrent ensemble aux frais de la bourse commune, fort modestement, il est vrai, car ils ne dépensèrent que trois sous [96].

Nous ne savons pas quelles nouvelles on reçut de Payerne. Le 10 mars, le bailli de Vaud et le Conseil de Moudon faisaient tenir une lettre au Conseil d'Yverdon ; ils mandaient à Morges, pour le 12, deux conseillers de cette ville, qui devaient se rendre auprès du duc. Jaques Blanc et Jean David rejoignirent donc les députés des autres villes ; ils passèrent le lac et trouvèrent Charles III à Thonon. Nous savons par d'autres sources [97] qu'ils le supplièrent de s'arranger à l'amiable avec « Messieurs les voisins » de Berne et de Fribourg, dont une ambassade se trouvait alors auprès de lui [98]. Au retour, ils passèrent par Genève, où on leur offrit le vin d'honneur ; ils rentrèrent à Yverdon après une absence de sept jours [99]. Ils ne devaient guère être rassurés, car un ou deux jours après, le 20 mars, sur la nou-

velle qu'il y avait des soldats au château d'Echallens, le Conseil y envoya un homme pour savoir où ceux-ci se dirigeaient. Le Sr. de St-Saphorin visitait les murailles pour les faire réparer aux points défectueux et donnait ordre de boucher les poternes. Le messager rapporta qu'il n'y avait pas de soldats à Echallens...

A la fin d'août, nouvelle panique. On crut à Yverdon que « Messieurs de Soleure voulaient venir prendre possession de la ville en raison de certaines sommes qui leur étaient dues par notre très illustre prince et qui étaient assignées sur la ville » [100]. On envoya en toute hâte un membre du Conseil auprès de François de St-Saphorin et l'on reçut le mieux qu'on put les ambassadeurs soleurois lorsqu'ils se présentèrent, le 31 août. Heureusement, ils n'amenaient pas de soldats avec eux ; ils n'étaient accompagnés que de leurs titres ; on s'en tira en faisant de la procédure.

Le compte de la commune pour l'année 1533 ne nous est pas parvenu ; nous possédons en revanche celui du châtelain savoyard [101]. Il nous apprend que Fr. de St-Saphorin toucha son traitement de capitaine, 400 fl. ; il avait un lieutenant en la personne de N. Pierre Chalon [102], qui en recevait 60. Ce compte porte encore un versement de 10 fl. à m^re^ Claude Gros (ou Graz), maître de l'œuvre de la fabrique du château, ce qui indique qu'on y avait fait quelques réparations, bien modestes. Le duc n'avait pas d'argent à mettre dans des constructions. Nous avons le compte de la ville pour l'année 1534, qui fut une année pénible [103]. C'est à la fin de septembre que le danger apparut comme imminent ; Berne faisait mine de mettre des troupes sur pied. Les scènes que nous avons déjà décrites se renouvellent à Yverdon ; envoi d'exprès aux nouvelles [104] ; nettoyage de l'artillerie [105], réparation des affûts, préparatifs de sachets pour les balles de plomb des arquebuses, réfection des mu-

railles. Les notices du compte, plus brèves, semblent indiquer un peu de lassitude ; on s'émouvait moins que quelque dix ans auparavant [106].

Charles GILLIARD.

NOTES

[1] *R. H. V.*, t. XLI (1933), p. 257 ss.

[2] Segre, *Miscellanea di Storia italiana,* t. XXXIX, p. 53.

[3] *R. H. V.*, t. XLI, p. 269 et 270.

[3 bis] Dans une lettre datée de Moudon, le 16 sept. [1529], le bailli de Vaud, Aymon de Genève-Lullin, écrit au duc : « Yverdon est impourvu de capitaine, comme je vous ai dernièrement écrit » ; il propose de remplacer St-Saphorin « par le bailli Rosey ». Communication de M. A. Roulin.

[4] Il y a aux Archives de Turin, sous la cote Lettere particolari, S, mazzo 39, la copie d'une lettre que St-Saphorin écrivait à Lullin et que celui-ci a transmise à son maître. Elle est datée d'Yverdon, le 19 septembre [1529]. Le capitaine d'Yverdon n'y fait aucune allusion à son départ. Il donne à son correspondant des renseignements sur le siège de Vienne, qui semble l'intéresser vivement. Il paraît du reste mal renseigné ; le siège de Vienne n'a commencé que le 26 septembre, soit plusieurs jours après la date de la lettre ; Charles-Quint, qu'il dit marcher sur Vienne, n'était pas en Allemagne ; cf. Ranke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Ref.*, t. III, p. 195 ss. A Berne également, dès le mois d'août, on annonçait l'approche du Turc et l'arrivée de l'empereur ; Strickler, *Aktensammlung,* t. II, p. 273 s.

[5] Arch. cant. vaud., A b 16, p. 174 ; billet du duc à Lullin, non daté.

[6] La seigneurie de Correvon appartenait alors à François de Goumoëns, Sr. de Bioley-Magnoux ; *D. H. V.*, t. I, p. 234 et 523. Bernard de Bioley est son fils. Il avait épousé Jaqueline, fille de Philippe d'Estavayer et de Charlotte de Luxembourg ; Mss. Dumont, aux Arch. cant. vaud., et *R. H. V.*, XXX (1922), p. 54.

[7] Nous ignorons qui est ce personnage.

[8] François Noyel de Bellegarde, maître d'hôtel du duc, son ambassadeur en Suisse et en Allemagne à maintes reprises, avait un frère, écuyer ducal, que Foras, *Armorial de Savoie,* t. IV, p. 271, appelle Philibert, mais qui signe toujours : Philippe de Bellegarde ; Turin, Arch. de Cour, Lettere particolari, B, mazzo 24. Les comptes de la commune d'Yverdon pour les années 1530 et 1532 l'appellent aussi : Philippe. C'est celui dont il est question ici.

[9] Turin, Archives de Cour, *loc. cit.*

[10] C.-à-d. : on peut les escalader avec des échelles.

[11] Nous ne savons s'il s'agit des arquebuses de rempart dont nous avons parlé dans notre premier article et qui semblaient appartenir à la ville, ou d'autres qui auraient appartenu au duc ; voir plus bas, p. 12 et 19. Au mois d'août 1528, on racontait à Fribourg que celui-ci avait fait transporter à Yverdon, dans des tonneaux, de la grosse artillerie ; *Eidg. Absch.*, t. IV 1 a, p. 1387, nº 2 ; voir plus bas n. 59.

[12] C.-à-d. : d'une première attaque.

[13] C.-à-d. : de prendre en considération.

[14] C.-à-d. : supportée.

[15] C.-à-d. : fatigués.

[16] C.-à-d. : travailler.

[17] C.-à-d. : d'éveiller l'attention des Bernois et des Fribourgeois.

[18] C.-à-d. : les gens des villages.

[19] Les gens d'Orbe et de Grandson, sujets de MM. de Berne et de Fribourg.

[20] C.-à-d. : mal intentionnés.

[21] C.-à-d. : les empêcheront.

[22] C.-à-d. : ils ne le feront pas au delà de ces trois semaines.

[23] C.-à-d. : les mutins seraient calmés.

[24] C.-à-d. : les mutins vont jusqu'à dire qu'ils feront sonner le tocsin pour soulever la population contre les magistrats.

[25] C.-à-d. : réparer.

[26] C.-à-d. : mercenaires en garnison.

[27] C.-à-d. : avec l'aide des personnages les plus importants.

[28] Nous en pouvons conclure que Philippe de Bellegarde était à Yverdon depuis la fin de septembre au moins.

[29] Il s'agit donc du Conseil général, composé de l'ensemble des citoyens. Nous ne possédons ni registre du Conseil ni compte de ville pour cette année.

[30] Le notaire Henri Auberjonois.

[31] C.-à-d. : le châtelain répondit au nom du Conseil général. Ce châtelain était Louis Léger ; Grenus, *Documens relatifs à l'histoire du Pays de Vaud*, p. 175 ; bourgeois de la ville, il était à la fois fonctionnaire savoyard et membre du Conseil.

[32] C.-à-d. : un délai.

[33] Bellegarde écrit : « trois ou quatre jours avant que je reçusse vos lettres. » Nous ne savons pas quand il avait reçu la lettre du duc ; c'était au plus tard la veille de la séance du Conseil général, soit le 13 novembre. Comme ce conseil ne pouvait guère se reunir un autre jour que le dimanche — le 14 novembre est précisément un dimanche, — la lettre ducale peut être arrivée le 11 ou le 12 déjà. Il en résulterait qu'il y avait près d'une semaine que les portes n'étaient plus gardées.

[34] C.-à-d. : les officiers savoyards.

[35] C.-à-d. : fermer.

[36] C.-à-d. : située sur les frontières du pays.

[36 bis] C.-à-d. : dans l'état où elles doivent être.

[37] C.-à-d. : mais.

[38] Le bailliage de Grandson, propriété de Berne et de Fribourg.

[39] C.-à-d. : 120.

[40] Belmont sur Yverdon.

[41] C.-à-d. : qu'ils ne veulent pour rien au monde s'astreindre à cela.

[42] Les Bernois et les Fribourgeois.

[43] C.-à-d. : craignant.

[44] C.-à-d. : ainsi que.

[45] C.-à-d. : je n'en parle pas.

[46] Lettre du 26 janvier [1530]. Bellegarde déclarait ne vouloir partir qu'après le retour du maréchal. René de Challant, en effet, s'était rendu auprès de François Ier au début de l'année ; Segre, *op. cit.*, p. 58 et 68.

[47] Lettre du 14 avril [1530].

[48] Bellegarde est près de Montmélian, dans le sud de la Savoie.

[49] Lettre de 6 mai [1530], datée de Romont.

[50] Ce fossé a été comblé depuis et c'est ainsi qu'a été créée la place où se trouve aujourd'hui la statue de Pestalozzi. — Ce conflit n'empêchait pas le Conseil d'inviter Bellegarde au dîner de la Fête-Dieu, ni ce dernier d'y prendre part ; Compte communal, 16 juin 1530.

[51] Compte communal pour l'année 1530.

[52] C.-à-d. : permission.

[53] Retranchements qui formaient, devant les murs, une première enceinte ; Enlart, *Manuel d'archéologie,* t. II, p. 462.

[54] Lettre du 1er juin [1530].

[55] Trois personnes étaient mortes en 8 jours ; même lettre. Le compte de la ville confirme le fait ; au même moment on construisait du côté de Clendy un lazaret pour les pestiférés.

[56] Voir plus haut, p. 10.

[57] Charles III y était allé assister, le 24 février 1530, au couronnement de Charles-Quint, son beau-frère.

[58] Il y est mentionné encore une fois le 27 juin 1532, mais à propos d'une maison achetée pour le compte du duc, à la rue de Cheminet, en vue de fortifier ce quartier. Cet achat remontait sans doute au temps où Philippe de Bellegarde était capitaine à Yverdon; voir plus haut, p. 2.

[59] Voir plus haut, p. 2 et n. 11 ; *R. H. V.*, t. XLI (1933), p. 276 n. 69 bis.

[60] Ce texte m'a été aimablement communiqué par M. A. Roulin, directeur de la Bibliothèque cantonale, que je remercie ici de son obligeance.

[61] *Eidg. Absch.*, t. IV 1 b, p. 1554 [a], 1555 [b] et [c] ; *Reg. du Conseil de Genève,* t. XI, p. 620.

[62] Charles III s'en est toujours défendu. Une lettre de Fr. Champion, Louis de Bonvillars et autres seigneurs savoyards, datée de l'Eluiset, le 10 oct. [1530] paraît établir que le duc ignorait vraiment la prise d'armes des gentilshommes ; Turin, Archives de Cour, Lettere particolari, B, mazzo 106. Mais cette lettre, qui a été écrite au moment même des négociations, peut très bien n'être qu'une manœuvre tendant à décharger le duc de la responsabilité d'une aventure qui tournait mal.

[63] Sur tous ces événements, voir *Registres du Conseil de Genève,* t. XI, p. 482 ss. et 619 ss.

[64] Compte communal pour l'année 1530. C'est à ce compte et aux suivants que sont empruntés tous les renseignements pour lesquels je ne donne pas de référence.

[65] L'ordre du duc est du 28 septembre ; *Registres du Conseil de Genève,* t. XI, p. 622. Lullin ne l'avait donc pas reçu lorsqu'il écrivit au Conseil d'Yverdon. Il n'était pas, semble-t-il, dans le secret de son maître ; il faisait tout pour le disculper ; il n'osait pas lever de soldats, pour ne pas exciter les Suisses; *ibid.,* p. 623. Il peut très bien avoir pris des mesures avant d'avoir reçu un ordre précis du duc.

[66] C.-à-d. : fonctionnaires.

[67] Nous ne connaissons pas cette lettre de Lullin.

[68] C.-à-d. : la mettre à l'abri d'un assaut.

[69] C.-à-d. : ce que je demande par le billet — de l'argent sans doute.

[70] C.-à-d. : je suis décidé à ne pas y rester plus de quatre jours.

[71] C.-à-d. : j'y tiens et je vous le recommande.

[72] St-Saphorin ignorait les difficultés qu'avait eues Bellegarde pendant son absence.

[73] Turin, Archives de Cour, Lettere particolari, S, mazzo 39 ; lettre de St-Saphorin au duc, datée d'Yverdon, le 8 oct. [1530].

[74] Son nom n'apparaît pas dans les comptes d'Yverdon au cours de la fin de l'année, mais ce peut être tout à fait accidentel. A un moment donné, il disposa de quelques ressources que le duc lui avait allouées, car, à une date qui n'est pas indiquée, il versa à la commune, sur le subside du duc, une somme de 15 liv. pour aider à payer ce moulin que l'on avait fait « *in casali relicte J. de Naz pro forticacione ville* ».

[75] Crottet, p. 262 s. — Un voisin, le notaire Michel Quiodi de Rances, les accusa de n'avoir pris toutes ces mesures que pour la forme ; prêts à se rendre aux « Allemands », les bourgeois d'Yverdon, disait-il, avaient déjà porté à Grandson les clefs de leur ville.

Le Conseil s'en défendit comme d'une atroce calomnie ; Crottet, p. 263 n. 2. Accusé devant la cour des Clées, puis devant celle du bailli de Vaud à Moudon, Quiodi fut condamné par des arbitres à payer une amende de 400 fl. (12,000 fr.) et à faire amende honorable : Arch. cant., minut. Dumont (Moudon) II, f° CLXIII ss ; Grenus, *Documens,* p. 175 s.

[76] Gilliard, *Moudon,* p. 427.

[77] André Thiot, notaire et vice-châtelain ; Grenus, *Documens relatifs à l'histoire du Pays de Vaud,* p. 168.

[77 bis] *Eidg. Absch.,* t. IV 1 b, p. 797.

[78] Le scribe qui a copié le compte de 1530 semble n'avoir jamais entendu parler d'Evian, dont il massacre le nom.

[79] Voir plus haut, p. 3 ss.

[80] Gilliard, *Moudon,* p. 428. Est-ce à cette affaire que se rapporte le texte publié par Grenus, p. 175 ?

[81] *Eidg. Absch.,* IV 1 b, p. 1503 s. Le 9 oct. déjà, le Conseil de Berne exigeait que le duc donnât Yverdon et Romont en gage si la paix n'était pas signée sur-le-champ ; *ibid.,* p. 798 s.

[82] Gilliard, *Moudon,* p. 430.

[83] *Quia adhuc allemani nostri minabantur de novo facere guerram.*

[84] Strickler, II, p. 736, p. 746 ; *Eidg. Absch.,* IV 1 b, p. 855 ; *Registres du Conseil de Genève,* t. XI, p. 510 ss.

[85] *Journal du syndic Balard; M. D. G.,* t. X, p. 306 ; *Eidg. Absch.,* IV 1 b, p. 857, n° II.

[86] Gilliard, *Moudon,* p. 431.

[87] *Eidg. Absch.,* p. 858.

[88] Il avait été absent 4 jours.

[89] Je rappelle qu'il s'agit d'arquebuses. Voir plus haut, p. 2 et 12.

[90] Il était le 6 février à Yverdon ; le compte ne donne pas son nom ; cf. Gilliard, *Moudon,* p. 431 ; le compte de Moudon dit que, le 5, on offrit le vin d'honneur « *cuidam domino ambassatori vocato Prissiaz qui venerat ad visitandum Tierrin, Meld*[*unum*] *et alias platheas illustrissimi domini nostri ducis* ». Il ne nous a pas été possible de déterminer qui était ce capitaine savoyard.

[91] Il en faut 50,000. Ces tours s'appelaient du nom du propriétaire de la maison voisine : tour Lambert, tour Taverney, tour Jaccottet. Que sont les « panthères » des tours, que l'on refait en chêne ?

[92] 29 octobre ; la lettre du bailli y était parvenue le 25. Il y était déjà venu quelques jours auparavant. Le 17, le bailli de Grandson avait avisé Berne que le capitaine de St-Saphorin était venu à Yverdon et avait fait approfondir le lit de la Thièle devant la ville et le château, puis il était reparti ; Strickler, t. IV, p. 75.

[93] Fr. de St-Saphorin ne se laissa pas absorber par son deuil ; le 14 février, il était de retour à Yverdon et dînait avec le Conseil. Le 22 juillet de la même année, le Conseil faisait porter 6 pots de vin d'honneur à sa nièce Catherine qui venait d'épouser un Chalon,

dont le prénom manque. Ces Chalon étaient une famille noble de Grandvaux, dont la généalogie est mal connue, de même que celle des St-Saphorin. Les indications données par les manuscrits Dumont, comme celles du *Dictionnaire historique,* t. II, p. 621, sont peu sûres. François de St-Saphorin n'avait pas d'enfants, contrairement à ce que dit Vulliemin, *Chroniqueur,* p. 242.

[94] *R. H. V.,* t. XLI (1933), p. 267. Est-ce bien lui qui fit installer au château une machine « *rotam sive ingenium* », en bois, destinée à piler la poudre ? Le compte nous dit qu'elle avait été fabriquée sur les indications de mre Thomas Posioux. Le même meunier de Cossonay nettoya encore l'artillerie d'Yverdon en février 1534.

[95] Cf. *Eidg. Absch.,* IV 1 b, p. 1267 ; le compte d'Yverdon parle d'un messager envoyé et d'une lettre reçue ce jour-là.

[96] 7 fr. 50 environ.

[97] Gilliard, *Moudon,* p. 433.

[98] *Eidg. Absch.,* IV 1 b, p. 1298.

[99] Ils doivent être rentrés le 18 ou le 19. Le 25, ils vont rendre compte de leur mission aux Etats à Moudon. Cf. Gilliard, *Moudon,* p. 433.

[100] Charles III était criblé de dettes ; il avait engagé ses terres et ses châteaux à ses créanciers, qui se trouvaient être des particuliers, ou même des villes suisses, dont Soleure. Cf. Strickler, t. IV, p. 634 ; t. V, p. 80, 81, 95.

[101] Arch. cant. vaud., A g 12.

[102] C'était peut-être son neveu ; voir plus haut n. 93.

[103] Gilliard, *Moudon,* p. 434 ss.

[104] A « Muryt », écrit le scribe ; est-ce à Murist près Payerne ? ou à Morat ?

[105] Cette fois, ce fut Henri Poyet d'Orges, qui s'en chargea, ainsi qu'un Jaques Perrin, qui fabriqua des ressorts et des coins. — Le 18 août déjà, des officiers savoyards avaient écrit au duc : « Plus est qu'il vous plaise fournir des munitions pour artillerie et arquebuses, parce que, en ce dit pays, n'y en a point, sinon à Yverdon », où on ne peut s'en passer. Arch. fédérales, Copies tirées des archives de Turin, fasc. 121, nº 19.

[106] Nous n'avons pas le compte communal de 1535 ; le compte du châtelain nous apprend que, outre les traitements du capitaine, de son lieutenant, du maître d'œuvre « de la chapuiserie », qui sont identiques à ceux de 1533, on paya 40 fl. « à mre Thomas Pousieux, canonier d'Yverdon », pour une moitié de ses gages, l'autre moitié étant assignée sur la châtellenie de Cossonay (c'est le fabricant de poudre mentionné à la note 94) ; 20 fl. à Pierre Magnod, portier de la porte près du château ; 10 fl. à Guil. Poncet, guet sur le clocher, pour un semestre ; 45 fl. 11½ s. à des charpentiers, maçons et manœuvres, sur l'ordre du cap. de St-Saphorin ; 5 fl. pour de la chaux ; 9 fl. pour une grue de fer et pour une chaîne destinée à attacher les pieds des prisonniers. Cela indique une activité plus grande que les années précédentes et l'exécution de quelques mesures de défense.